

Vous êtes un-e vidéaste actif-ve dans le canton de Neuchâtel ?

APPEL À PARTICIPATION – « PORTRAITS D'ARTISTES »

L'association Culturecom.ne a pour objectif principal de promouvoir et de faire rayonner l'offre culturelle du canton de Neuchâtel. En 2019, l'association a notamment mis en place un agenda culturel pour le canton de Neuchâtel en collaborant avec le culturoscopE, rejoignant ainsi le Jura bernois, le canton du Jura et la ville de Bienne. Dans le cadre d'un projet original et créatif, l'association Culturecom.ne a été mandatée par le service de la culture du Canton de Neuchâtel pour réaliser une série de capsules vidéos qui vise à promouvoir et à faire connaître celles et ceux qui composent le paysage artistique neuchâtelois.

Par le biais d'un appel à participation, il s'agit d'offrir la possibilité à **trois vidéastes neuchâtelois-e-s** de réaliser chacun-e une capsule vidéo de trois minutes qui présente un-e artiste neuchâtelois-e. Cette série de vidéos donnera l'occasion à des artistes neuchâtelois-e-s de décrire leur parcours, leurs inspirations et leurs projets futurs. Chaque portrait sera réalisé dans un lieu de culture du canton choisi par l'artiste. Au sein d'un cadre donné, le-la vidéaste aura la possibilité de ses choix artistiques afin de mettre en valeur l'artiste invité-e et de créer une atmosphère unique pour le-la dévoiler.

Les portraits seront ensuite notamment diffusés par le biais des canaux de communication du Canton et de l'association Culturecom.ne. Les vidéastes et les artistes sélectionné-e-s pourront utiliser la capsule pour leurs propres besoins de promotion.

Les trois premières vidéos réalisées constitueront une phase pilote du projet. Avec le souhait de l'inscrire dans la durée, il pourra être reconduit dans le but de présenter la diversité des artistes du canton.

Un montant de 9'000 francs est destiné à la rémunération des trois vidéastes, soit 3'000 francs par vidéaste.

1. Conditions de participation

- En tant que vidéaste, vous êtes installé-e dans le canton de Neuchâtel ou en tant que collectif, la majorité des membres est installée dans le canton de Neuchâtel ;
- Vous exercez une activité artistique professionnelle régulière et significative dans le canton de Neuchâtel autour de la production visuelle et vidéographique.

2. Dépôt de la candidature

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

- CV artistique et lettre de motivation ;
- Présentation des travaux récents (notamment des portraits, si existants) et, le cas échéant, lien pour les lire, les regarder ou les écouter ;
- Budget préliminaire ;
- Calendrier de réalisation ;
- Esquisse du concept scénaristique, de ce à quoi pourrait ressembler la capsule vidéo et des options techniques retenues pour sa réalisation.

Le dossier de candidature est à adresser **par courriel uniquement** avec la mention « appel à participation – vidéastes » à :

Association Culturecom.ne
Virginie Galbarini, présidente

virginie.galbarini@ne.ch

Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au **21.01.2022**.

3. Critères de sélection

Seront retenus les dossiers émanant de vidéastes ou de collectifs admissibles qui, sur la base du dossier transmis, répondent le mieux aux critères qualitatifs suivants :

- Le-la vidéaste ou le groupe/collectif présente une continuité dans sa pratique artistique professionnelle ;
- Les projets menés présentent une pertinence, une singularité, une originalité ;
- Originalité du concept proposé.

4. Procédure de sélection

En collaboration avec le service de la culture du Canton de Neuchâtel, le comité de l'association **Culturecom.ne** sélectionne les projets. Il se réserve le droit de demander aux participant-e-s des compléments d'informations et des documents complémentaires.

Il communique les réponses par écrit à chacun-e des candidat-e-s, sans indications de motifs. Il détermine le calendrier et coordonne le tournage de chaque vidéo. Les réponses ne feront l'objet d'aucun recours.

5. Informations complémentaires

Artistique

Le projet a pour objectif la mise en valeur de l'artiste dont est fait le portrait ainsi que de son travail. En ce sens, il respecte la dignité et l'intégrité de l'artiste dont est fait le portrait. Le service de la culture et l'association Culturecom.ne se réservent le droit de ne pas diffuser une vidéo réalisée ou d'en suspendre la diffusion.

Technique

Le projet vidéo devra avoir une durée de trois minutes et prévoir la création d'un teaser adapté aux réseaux sociaux d'une durée de 10 secondes. Il utilisera le matériel visuel et sonore transmis (logos, jingle, etc.).

Faisabilité

Le projet soumis devra être concret et réalisable dans le courant de l'année 2022.

Il respecte le calendrier qui sera fixé avec le-la lauréat-e à l'issue du processus de sélection.

Il tient compte du montant attribué pour la réalisation de la capsule vidéo : les éventuels surcoûts ne seront pas couverts.

Il devra tenir compte du lieu choisi par l'artiste présenté-e.

Cession

Le-la vidéaste ou le collectif cède l'œuvre au service de la culture du Canton de Neuchâtel (ci-après « SCNE ») et l'autorise à la reproduire sur tout support, imprimé ou numérique, à des fins de documentation ou de promotion.

Le SCNE et l'association Culturecom.ne s'engagent à mentionner le nom de l'auteur-trice lors de toute diffusion de l'œuvre, sauf dispense de l'auteur-trice.

Le SCNE et l'association Culturecom.ne s'engagent à ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur-trice.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué au-à la lauréat-e.

La présente cession et le montant versé à l'auteur-e ne permettent pas au SCNE et à l'association Culturecom.ne de reproduire et de diffuser l'œuvre à des fins commerciales.

La participation au présent appel à candidatures implique l'acceptation des conditions de participation et des éléments susmentionnés.

Neuchâtel, le 07.12.2021